

**Conseil municipal du 29 avril 2026**  
**RAPPORT DE PRESENTATION**  
**DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025**

Avant de débattre des prévisions budgétaires pour 2026, il est essentiel d'examiner les résultats financiers de l'année 2025.

Les résultats comptables sont détaillés dans la délibération sur l'approbation des comptes administratifs, dont ce rapport est une annexe. Les affectations des résultats de 2025 pour l'exercice 2026 feront l'objet d'une délibération distincte.

**Budget principal**

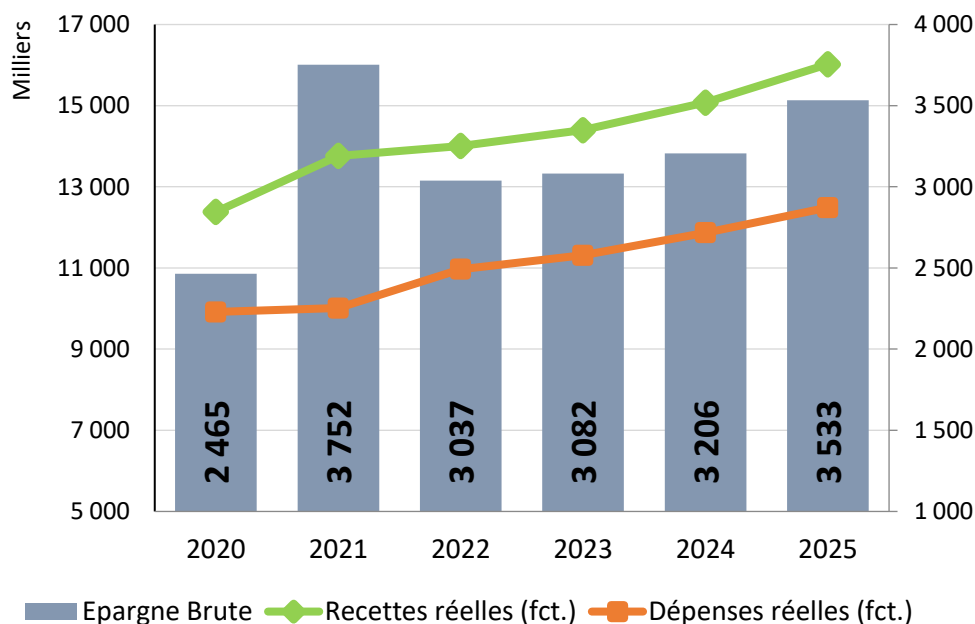
Au terme de l'exercice 2025, l'analyse du compte administratif montre une situation financière encore très bonne avec une amélioration tendancielle des ratios financiers.

**Analyse des principaux ratios financiers**

**1. L'épargne brute reste à un niveau supérieur à l'objectif de la stratégie financière**

Le compte administratif de l'exercice 2025 révèle une épargne brute très conséquente de 3,5 millions d'euros. L'impact des droits de mutation sur cet exercice peut être retraité (- 300 000 €), auquel cas l'épargne retomberait à 3,2 millions d'euros ce qui reste largement supérieur à l'objectif fixé dans notre stratégie financière, soit 2,5 millions d'euros.

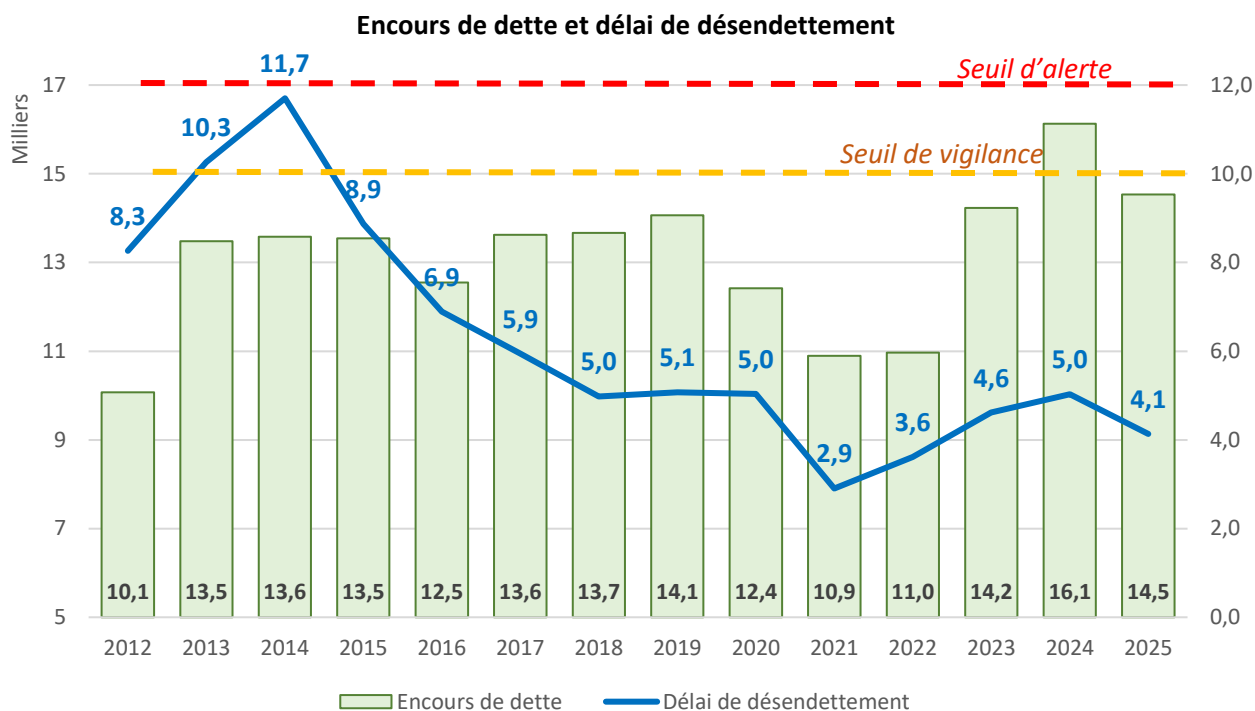
**Evolution de l'épargne brute**



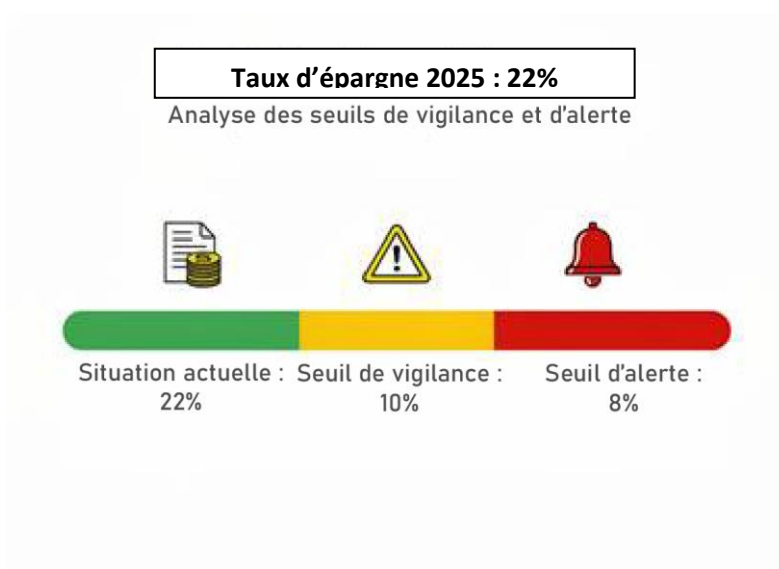
## 2. Capacité de désendettement et un taux d'épargne très favorables

L'encours de dette au 31 décembre 2025 s'établit à 14 530 029 €, en baisse de 1 598 229 €.

En rapportant cet encours à l'épargne brute, on obtient la capacité de désendettement qui est à cette même date de 5 ans. Le graphique ci-dessous permet d'apprécier l'évolution de ce ratio et de l'encours de dette sur une longue période.



A cette date, le taux d'épargne est bien situé, laissant apparaître de bonnes marges de manœuvre au regard des seuils de prudence communément admis en analyse financière.



La situation financière est donc favorable en cette fin d'exercice et conforme aux prévisions annuelles établies dans le cadre de la gestion et du suivi des finances communales, avec une surveillance rigoureuse des ratios d'analyse. La capacité financière de la commune est en adéquation avec l'ambitieux programme d'investissements qui est le nôtre. On conserve également des marges de manœuvre pour absorber d'éventuelles contraintes nouvelles.

## Analyse de la section de fonctionnement

L'analyse porte sur la comparaison des comptes des deux derniers exercices

### 1. Recettes de Fonctionnement

Au total, les recettes réelles de fonctionnement ont connu une progression de 946 500 €, soit +6,3% (hors produits de cessions). Une part importante de cette évolution, d'un exercice à l'autre, revêt un caractère exceptionnel.

Les évolutions par chapitres budgétaires et par nature sont à analyser en détail.

#### Produits du service et des domaines (chapitre 70)

Les recettes de ce chapitre ont augmenté de 100 748 €, passant de 1 507 005 € en 2024 à 1 607 753 € en 2025, soit une hausse de 6,7 %. Les principales variations au sein de ce chapitre concernent les comptes suivants :

- **Droits de stationnement et de location voie publique** : Une progression de 18 979 € est observée, passant de 315 087 € à 334 066 € (+6,02 %). Deux facteurs expliquent cette évolution : l'augmentation des tarifs de ces occupations commerciales et le nombre d'emplacements de terrasses.
- **Droits de stationnement et de location sur le domaine public** : Une légère hausse de 1 158 € est observée, passant de 90 738 € à 91 896 € (+1,28 %).
- **Redevance d'occupation du domaine public communal** : Une augmentation de 2 599 €, passant de 197 816 € à 200 415 € (+1,32 %), en lien avec l'augmentation des droits d'occupation commerciale aux abords du lac.
- **Autres droits de stationnement et de location** : La hausse de 2 712 €, passant de 77 504 € à 80 216 € (+3,50 %).
- **Autres redevances et recettes diverses** : Cela correspond aux occupations du domaine privé à l'océan. La baisse de 9 137 €, passant de 115 153 € à 106 016 € (-7,93 %) est due, d'une part, à un rattrapage qui a eu lieu en 2024 (11 000 €) et l'absence cette année du carrousel (6 000 €).
- **Redevances et droits des services - sportif** : une augmentation de 2 417 €, passant de 87 840 € à 90 257 € (+2,75 %), liée à une fréquentation accrue des installations sportives du pôle de l'Ardilouse.
- **Redevances à caractère de loisirs** : une hausse de 13 558 €, passant de 99 150 € à 112 708 € (+13,68 %), reflétant une demande accrue pour les activités des centres de loisirs.
- **Droits de ports et de navigation** : une augmentation de 6 347 €, passant de 102 246 € à 108 593 € (+6,21 %), indiquant une hausse de l'activité portuaire et un meilleur recouvrement.
- **Redevances et droits des services péri-scolaire** : ces redevances relatives à la cantine et à la garderie sont en hausse de 25 919 €, passant de 204 690 € à 230 609 € (+12,6 %) grâce à une campagne menée en 2025 pour le recouvrement d'arriérés de factures.

#### Impôts et taxes (chapitre 73 et 731)

Ce chapitre qui regroupe les produits de la fiscalité locale a augmenté de 594 539 €, passant de 10 029 375 € en 2024 à 10 623 914 € en 2025, soit une hausse de 5,9 %.

- **Taxes foncières et d'habitation** : Une augmentation de 61 669 €, passant de 8 094 211 € à 8 155 880 € (+0,8 %), liée à la revalorisation nominale des bases (évolution décidée nationalement et tenant compte de l'inflation). A noter que les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont en baisse, du fait probablement de stratégies d'optimisation des propriétaires. Cette baisse est compensée par l'augmentation des « bases physiques » correspondant aux constructions nouvelles.

- **Taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux** : la très forte hausse de ce compte explique l'essentiel de la progression des recettes de fonctionnement avec + 398 868 €, passant de 855 560 € à 1 254 428 € (+46,62 %), attribuable à une augmentation du nombre et de la valeur des transactions immobilières. Cette recette est particulièrement volatile car liée au marché de l'immobilier qui peut fortement varier d'une année sur l'autre.
- **Taxe sur l'électricité** : Une hausse de 97 470 €, passant de 117 264 € à 214 734 € (+83,12 %). Il s'agit des effets de la réforme qui a entraîné le report du solde des recettes de 2024, qui a finalement été versé en 2025.

#### Dotations et participations (chapitre 74)

Les recettes du chapitre 74 ont augmenté de 105 366 €, passant de 2 254 047 € en 2024 à 4 239 412 € en 2025, soit une hausse de 4,7 %.

- **Dotation forfaitaire** : Une augmentation de 24 236 €, passant de 1 488 339 € à 1 512 575 € (+1,63 %), indiquant une légère amélioration des dotations de l'État mais pas proportionnelle à l'évolution de la population municipale.
- **Biodiversité et aménités rurales** : stable à 100 000 € depuis la première édition en 2024, en lien avec l'appartenance de Lacanau au Parc Naturel Régional du Médoc.
- **Les autres participations et subventions reçues** progressent de 71 620 €, passant de 522 767 € à 594 367 € (+13,7 %), grâce à la recherche systématique de subventions et leur optimisation pour les projets municipaux (Intercommunalité, Département, Région, Etat, CAF).

#### Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

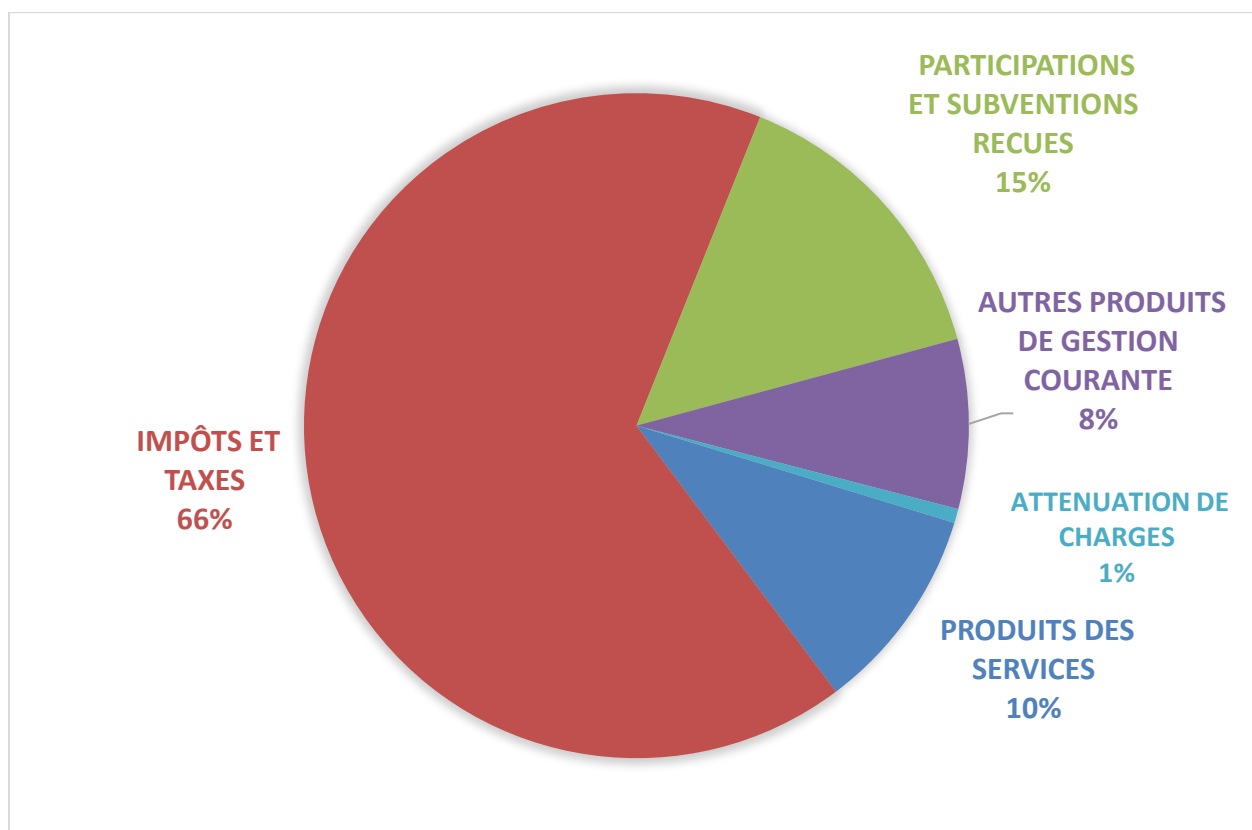
Les recettes du chapitre 75 ont augmenté de 148 799 €, passant de 1 171 442 € en 2024 à 1 320 240 € en 2025, soit une hausse de 12,7 %.

Cette progression s'explique principalement par la comptabilisation dans le budget communal, à partir de cette année, des partenariats et mécénats du Lacanau Pro (90 000 €).

L'augmentation des loyers et du nombre de logements représente 20 525 € .

Des pénalités appliquées sur un marché de travaux (Hôtel de Ville) ont été titrées pour 21 600 €.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2025 (hors produits exceptionnels)



## 2. Dépenses de Fonctionnement

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 5,2%, soit +619 797 €. Les évolutions sont analysées ci-après par chapitre et principaux comptes budgétaires.

### Achats (chapitre 60)

Les dépenses du chapitre 60 ont légèrement augmenté de 4 853 €, passant de 1 262 260 € en 2024 à 1 267 112 € en 2025, soit une hausse de 0,38 %.

- **Énergie - Électricité** : Une diminution de 13 227 €, passant de 446 299 € à 433 072 € (-2,96 %), en raison de la désinflation sur les prix du kilowatt heure et grâce à la maîtrise des volumes consommés.
- En complément, les **achats de gaz** sont en baisse de -8,3% pour atteindre à 77 852 € et les **carburants** diminuent de 2,3%, à 126 530 € pour 2025. La baisse des prix est la principale explication.
- **Alimentation** : Une relative stabilité : 207 371 € en 2025 (+2,1%) pour ces dépenses relatives aux cantines. Les prix unitaires n'ont, en moyenne, pas augmenté en 2025, après la forte inflation de 2022 à 2024. La fréquentation des restaurants scolaires a légèrement progressé.

### Services extérieurs (chapitre 61)

Les dépenses de ce chapitre ont augmenté de 222 928 €, passant de 1 290 334 € en 2024 à 1 513 262 € en 2025, soit une hausse de 17,28 %.

- **Contrats de prestations de services** : cette ligne passe de 67 530 € à 296 681 €, du fait de la gestion sous maîtrise d'ouvrage communale de l'organisation du Lacanau Pro.
- **Locations mobilières** : une forte baisse de 78 628 €, passant de 171 267 € à 92 639 €, conséquence notamment du passage du Lacanau Pro en prestations de services.
- **Entretien et maintenance (comptes 615)**: Une hausse de 4%, ces dépenses atteignent 438 717 €.
- **Assurance multirisques** : une augmentation de 9 533 €, passant de 156 550 € à 166 084 € entre 2024 et 2025 (+6,09 %), due à une hausse des primes d'assurance.

### Autres services extérieurs (chapitre 62)

Les dépenses du chapitre 62 sont relativement stables, passant de 1 476 406€ en 2024 à 1 450 421 € en 2025, soit une baisse de 1,8 %.

- **Frais d'actes et de contentieux** : Une diminution de 61 810 €, passant de 106 113 € à 44 302 € (-58,25 %), grâce à la réduction des litiges et le recours aux compétences internes pour les actes juridiques.
- **Autres services extérieurs** : en forte baisse de 241 414 € à 120 404 €, du fait de l'externalisation de l'organisation du Lacanau Pro (au lieu de faire appel à des fournisseurs divers, les dépenses sont regroupées en prestations de services auprès de l'organisateur)
- **Catalogues et imprimés** : une baisse de 20 896 €, passant de 55 664 € à 34 768 € (-37,54 % par rapport à 2024). Cela tient à la renégociation des coûts d'impression du magazine et au fait à l'effort porté en 2024 sur la création de nouveaux supports de communication.
- **Surveillance des plages (service commun communautaire)**: augmentation conséquente de +136 163 €, passant de 660 558 € à 796 721 € entre 2024 et 2025. Les écritures de rattachements d'une année sur l'autre expliquent cette augmentation. Le coût de ce service est aujourd'hui stabilisé à 680 000 €.

### **Impôts et taxes (chapitre 63 hors personnel)**

Les dépenses du chapitre ont augmenté de 3,9%, pour atteindre 69 791€, ce qui résulte de la hausse des taxes foncières payées par la ville (qui reviennent in fine dans les caisses communales)

### **Charges de personnel (chapitre regroupé 012)**

En 2025, les dépenses de personnel (y compris les assurances statutaires et les frais de médecine) sont en augmentation de 405 911 € par rapport à 2024 et atteignent 6 935 508 €, soit +6,2%. Comme le montre le graphique ci-après, il s'agit du premier poste de dépense de la commune.

Cette forte progression s'explique par :

- des effets indépendants de la politique de ressources humaines comme :
  - les évolutions de carrière pour environ 1%,
  - la hausse des cotisations retraite pour 1,3%
  - diverses mesures (versement mobilité additionnel, participation employeur à la prévoyance, augmentation cotisations maladie etc.) pour 1% environ.
- le renforcement des services municipaux par la création de 4 équivalents temps plein (dont deux aux services techniques et un à la direction jeunesse, ainsi que des augmentations de temps de travail de plusieurs agents).

### **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ces dépenses ont baissé de 92 445€ entre 2024 et 2025, passant de 844 365 € à 751 920 €, soit une baisse de 10,9 %.

On trouve dans ce chapitre les subventions aux associations, ligne budgétaire impactée par la suppression de la subvention de 45 000 € versée au Lacanau Surf Club pour l'organisation du Lacanau Pro jusqu'en 2024. Cette association n'étant plus l'organisatrice de l'évènement, la Ville porte les dépenses en prestations de service (chapitre 011).

La subvention au CCAS est passée de 280 000 € à 200 000 € au regard des besoins de cet établissement dont la situation financière s'est fortement améliorée. En effet, le montant antérieur était justifié par un besoin de financer les investissements conséquents réalisés sur le bâtiment de l'EHPAD. Ce nouveau montant correspond à un niveau normal pour le fonctionnement du CCAS.

A noter la comptabilisation en 2025 de 10 106 € de créances admises en non valeur, contre aucune en 2024.

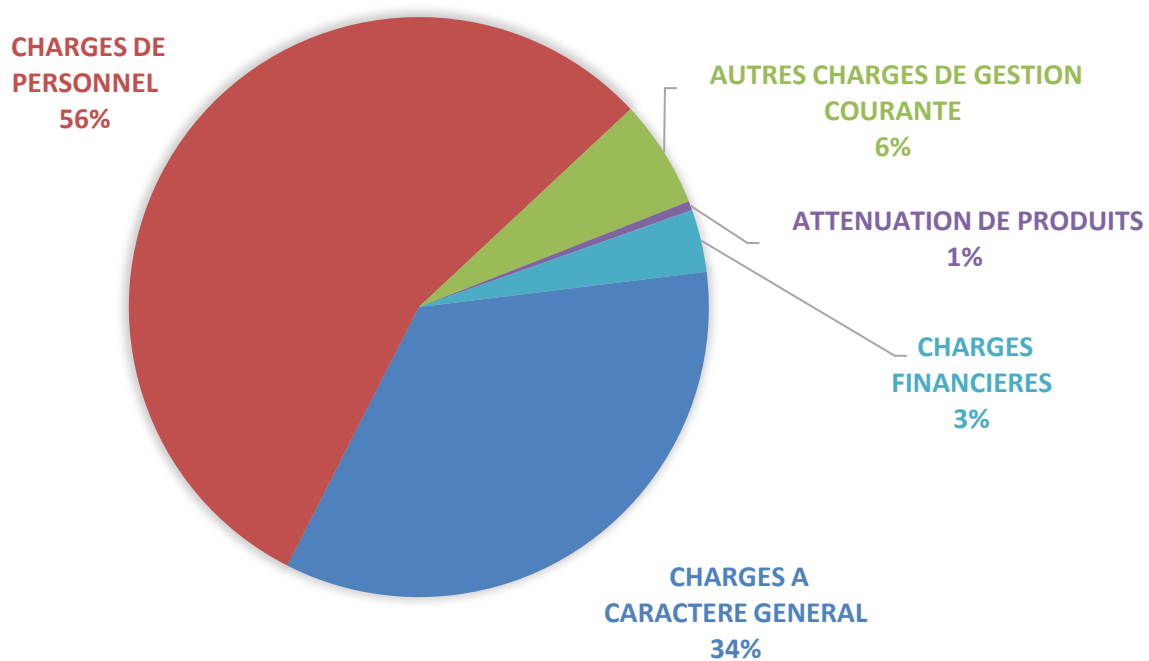
### **Frais financiers (chapitre 66)**

Le total des frais financiers est passé de 381 386 € à 441 845 €, soit une augmentation de 60 459 € entre 2024 et 2025. Il s'agit de la montée en puissance des intérêts d'emprunts de prêts contractés en 2023 et 2024 pour financer les grands projets. Cela représente 2,76% des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions), ce qui est un niveau rassurant.

### **Charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Par nature très variables, ces dépenses sont passées de 40 17 € en 2024 à 1 672 € en 2025.

**Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2025 (hors produits exceptionnels)**

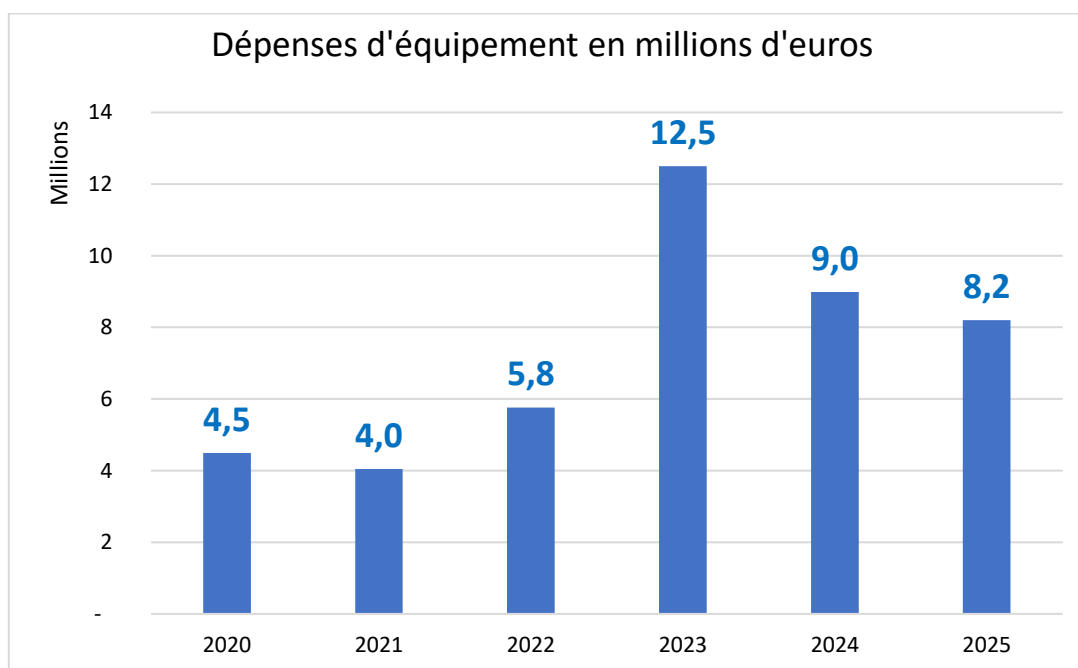


## 1. Investissements : un niveau très élevé pour la commune en cette fin de mandat

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 9 910 583 €.

Les études, les travaux et les acquisitions d'immeubles, de matériels et de mobilier, regroupés sous le terme de « dépenses d'équipement » représentent 8 202 854 €. Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 74% .

Le montant total des dépenses d'équipement sur la période 2020-2025 s'élève ainsi à 44 millions d'euros, ce qui constitue un large record dans l'histoire canaulaise.



En cette année 2025, les dépenses ont concerné principalement les opérations suivantes :

- front de mer : 3 732 163 €
- voirie : 1 131 063 €
- éclairage public et enfouissement de réseaux : 847 481 €
- domaine public : 446 473 €
- mobilier, matériel et informatique : 384 158 €
- bâtiments culturels : 364 363 €
- bâtiments communaux : 293 948 €
- réserves foncières : 229 284 €
- bâtiments scolaires : 188 010 €
- matériel roulant : 129 773 €
- bâtiments sportifs : 128 311 €
- vidéoprotection : 97 296 €
- travaux d'économie d'énergie : 79 775 €
- cimetières : 64 132 €

## 2. Des ressources d'investissements variées avec un fort taux de financements propres

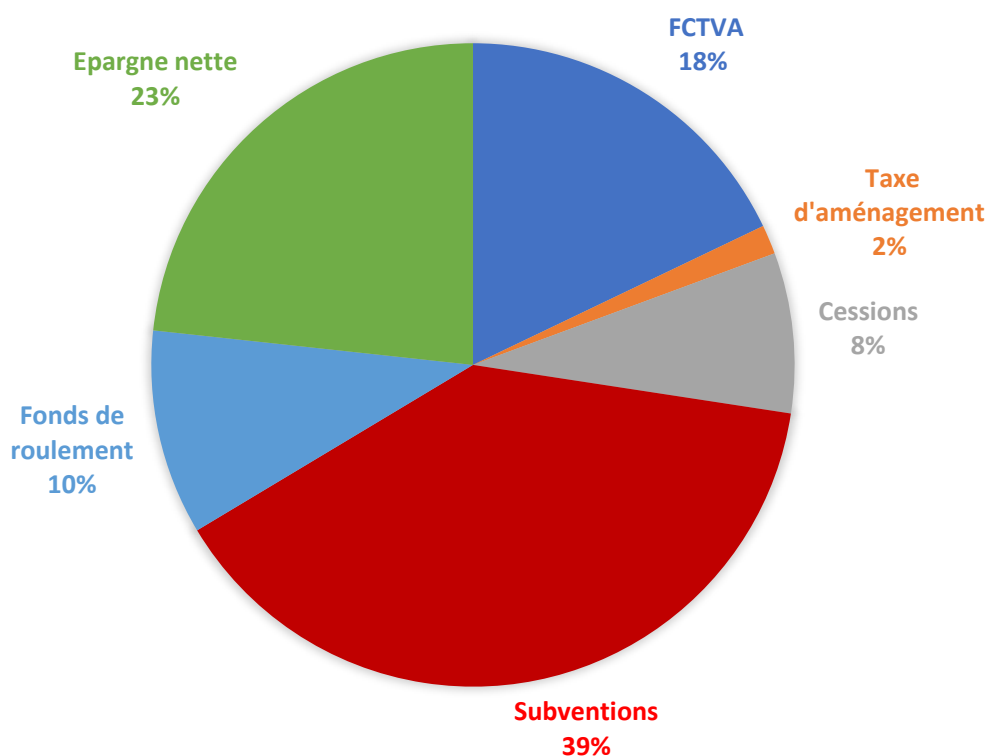
Pour financer ces dépenses d'investissement, la commune a pu compter sur son autofinancement net (1,934 millions d'euros), sur des subventions (3 237 941 €), le FCTVA (1 486 085 €) et la taxe d'aménagement (122 007 €).

A cela s'ajoutent les cessions d'immobilisations pour 668 748 €.

Le financement est bouclé par une ponction sur le fonds de roulement de 856 228 €, ce qui le porte à 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Ces ressources étant suffisantes, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt, ce qui signifie que ces dépenses ont été financées par des ressources propres exclusivement.

Répartition des sources de financement des dépenses d'équipement 2025



## Budgets annexes

### Budget Parkings (chiffres hors taxes)

En 2025, les recettes issues du stationnement payant (tickets payants et forfaits post stationnement) se sont élevés à 1 816 714 €, en progression de 246 415 € (soit + 15%).

Cela a permis un reversement au budget principal à hauteur de 450 000 euros, à l'instar de 2024.

Le lancement en octobre de la navette inter-quartiers « Canéo » fait apparaître les premières dépenses de cette opération. Pour rappel, les prestations de transport (dépenses) et les subventions (recettes) de cette expérimentation sont comptabilisées dans le budget de la Communauté de communes. Celle-ci facture donc la charge nette à la ville de Lacanau. Le montant pour 2025 (payé au début de l'exercice 2026) est de 45 105 €, auxquels s'ajoutent 3 775 € de frais de gestion des abonnements.

L'épargne brute progresse également pour atteindre 777 988€, supérieure à celle de l'année précédente. La marge de manœuvre ainsi constituée nous permettra de financer les travaux liés au pôle d'échange multimodal.

Au titre de l'exercice 2025, les dépenses d'équipement s'élève à 367 293€.

Cela concerne essentiellement des études relatives au pôle d'échange multimodal pour 167 245 € et le renouvellement du parc d'horodateurs pour 84 830 €.

Le résultat de clôture de ce budget s'élève à 1 199 529,85 €. Le capital de l'emprunt restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 181 973,93 €.

### Budget Eau (chiffres hors taxes)

Les recettes issues des ventes d'eau potable atteignent sur le compte administratif 645 597 €, en progression de 147 868 € par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique d'une part par la mise en œuvre cette année de la réforme du financement de l'Agence de l'Eau. En effet, cette réforme se traduit par l'apparition dans la comptabilité municipale, des taxes de performance des réseaux payées par les usagers (sous la forme de la « contre valeur ») et reversée ensuite par ce budget à l'Agence de l'Eau.

L'autre explication tient à l'augmentation des volumes consommés.

Les principales dépenses de fonctionnement concernent les intérêts d'emprunt, à hauteur de 11 912 €, en baisse du fait de l'absence de nouvel emprunt contracté depuis 2020 ainsi que la prise en charge de la moitié de la masse salariale de l'agent en charge des budgets eau et assainissement.

La section d'investissement affiche des dépenses réelles à hauteur de 845 192 €, dont 154 997 € au titre du remboursement du capital de la dette et 690 196 € de dépenses d'équipement (création et remplacement de réseau, mise en place du chlore gazeux).

Le prélèvement sur fonds de roulement permet d'absorber cette situation, ce dernier reste positif à 19 831 €.

Le résultat de clôture de ce budget est déficitaire à - 34 100 € (après un résultat déficitaire de -410 299 € en 2024) :

Le capital de l'emprunt restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 650 185,80 €.

### **Budget Assainissement** (chiffres hors taxes)

A l'instar du budget eau potable, les recettes liées aux consommations d'eau sont en forte progression, passant de 510 628 € en 2024 à 603 222 € pour 2025.

A cela s'ajoute également les taxes pour performance de réseau (reversées ensuite à l'Agence de l'eau), pour 79 678 €.

Le remboursement, par le budget annexe eau potable, de 50% des frais de personnel s'élève à 25 433 €.

En dépenses de fonctionnement, on trouve essentiellement les intérêts de la dette (99 027 €) et les dépenses de personnel pour 56 477 €.

Les dépenses d'équipement représentent 874 347 € en 2025. Elles concernent principalement les études pour la réfection des bétons de la stations d'épuration, la mise en place du traitement du sulfure d'hydrogène et des travaux de remplacements de réseaux.

Le résultat cumulé de ce budget s'élève à 434 158,47 € (relativement stable par rapport à 2024).

Le capital de l'emprunt restant dû au s'élève à 2 569 916,16 € au 31 décembre 2025.

### **Budget Transports**

Ce budget permet de financer un service municipal de transport scolaire entièrement gratuit pour les familles, ainsi qu'une partie des frais de transport des élèves se rendant au lycée d'Andernos.

Les dépenses se répartissent principalement entre les frais de personnel, qui s'élèvent à 89 636 €, les coûts liés aux véhicules – incluant l'entretien, le carburant et la location – pour un montant de 31 113 €, et enfin la prise en charge de la contribution familiale pour les lycéens d'Andernos, qui représente 20 315 €. »

Les ressources du budget Transports proviennent de :

- la subvention municipale de 90 000 €
- les subventions de la Région pour 59 175 €.

Le résultat cumulé de ce budget s'élève à 90 256,73 € (+ 9 731 € par rapport à 2024)

Il n'y a aucun emprunt en cours sur ce budget.

### **Budget Golfs** (chiffres hors taxes)

Les recettes de ce budget proviennent principalement des redevances acquittées par les délégataires exploitant les trois golfs de la commune.

La structure largement excédentaire de ce budget permet de reverser chaque année une participation au budget principal. Elle s'élève à 320 000 € pour 2025.

Le résultat cumulé de ce budget s'élève à 455 053,52 € (contre 345 608 € fin 2024).

Le capital de l'emprunt restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 290 829 €.

#### **Budget Forêt** (chiffres hors taxes)

Les dépenses de fonctionnement de ce budget sont principalement consacrées aux frais de personnel pour l'entretien de la forêt municipale (129 561 €) ainsi qu'à l'achat de matériel (74 640 €).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 18 058 €, dont 8296 € au titre du remboursement en capital de l'emprunt.

On peut signaler dans les « reste à réaliser » la commande d'un tracteur en 2025 et qui sera livré en 2026, pour un coût de 136 979 €.

Les ventes de bois de 2025 ont rapporté 709 833 €, ce qui permet de rattraper largement l'absence de coupe en 2024 puisque ce montant est très supérieur à la moyenne de deux années de coupes.

Le résultat cumulé de ce budget redevient largement excédentaire à 403 610,44 € (il était déficitaire ve à - 123 761 € fin 2024).

Le capital de l'emprunt restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 99 555 €.

#### **Budget camping** (chiffres hors taxes)

La commune, propriétaire du camping « Les Jardins du Littoral », en a confié la gestion à un partenaire privé depuis 2017 dans le cadre d'une régie intéressée, dont le contrat a pris fin le 31 octobre 2025. Il est depuis géré par la Société Publique Local « Les Jardins du Littoral », par le biais d'une convention d'occupation temporaire de tout l'équipement.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2025, l'intégralité des recettes de l'activité est encaissée par la commune au travers de ce budget annexe soumis à la comptabilité des services publics industriels et commerciaux.

Les recettes de locations et services divers s'élèvent cette année à 781 472 € contre 443 378 € en 2024. Cette très forte augmentation est liée à l'extension du camping qui a permis de louer plus d'emplacement et à l'intéressement perçu sur les ventes de mobil-home réalisées par une entreprise spécialisée autorisée à commercialiser sur place.

Dans le cadre de la régie intéressée, la collectivité a reversé au délégataire une redevance qui s'élève à 419 286 €, comprenant une part fixe et une part proportionnelle au chiffre d'affaires.

Les dépenses d'équipement ont été très importantes en 2025 avec l'achèvement de l'extension (voirie, réseau, clôtures, achat de mobil-home), elles atteignent 1 799 451 €.

Leur financement a été assuré par un emprunt de 1 000 000 € d'euros et un prélèvement sur le fonds de roulement.

Le résultat cumulé de ce budget est déficitaire à hauteur de - 261 850,44 € au 31 décembre 2025.

Le capital de l'emprunt restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 992 859,43 €.

Ce budget à vocation à être clôturer au terme de l'exercice 2026.

### Budget lotissement « La Cousteyre 3 »

Ce budget retrace les dépenses et les recettes relatives à une opération de viabilisation et vente en lots aménagés de terrains à La Cousteyre.

À terme, ce budget devra afficher un solde financier positif. L'objectif n'est cependant pas de dégager des excédents importants, mais plutôt de proposer un prix au mètre carré maîtrisé, afin de favoriser l'accession à la propriété pour les Canaulais.

Il y a eu en 2025 pour 5 345 € de dépenses correspondant aux études liées au permis d'aménager.

Le résultat de clôture est déficitaire de 19 818,75 €, ce qui correspond aux premières études réalisées. Leur valeur est basculée comptablement en stocks pour venir augmenter la valeur des terrains au bilan.